



REPUBLICQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

Service de la consommation et des affaires vétérinaires**DEMANDEUR**

Nom : Prénom :

Entreprise : Statut juridique (SA, Sarl, ...) :

Adresse de facturation :

NPA : Lieu :

Tél. : Tél. portable :

Courriel :

MOTIFS DE LA DEMANDE

.....

.....

DEVIS POUR INSPECTION SUR DEMANDE D'UN ADMINISTRÉ

Selon la Loi fédérale sur les denrées alimentaires (RS 817.0 – LDAI – art. 58 – alinéa 2 – lettre h), les inspections sur demande sont payantes :

Quant.	Désignation	Valeur
1	Tarif forfaitaire HT *	132.00 CHF*
1	Frais de déplacement HT	66.00 CHF
1	Frais administratifs HT	55.00 CHF
1	TVA	7.7 %

Montant total HT : 253.00 CHF

Montant total avec TVA: 272.50 CHF

*selon le règlement REmDEAS - K 1 03.04

BON POUR ACCORD

Signature :

Date :

ATTENTION : L'inspection ne sera réalisée qu'une fois que le paiement des frais aura été effectué.

Confidentialité: Le SCAV travaille en réseau et partage ses données avec les SCAV des 6 cantons romands. La confidentialité des données est toutefois totalement garantie à l'interne du réseau.

Les coordonnées bancaires de notre service sont les suivantes :

BANQUE CANTONALE DE GENEVE, CASE POSTALE, CH-1211 GENEVE 2

ETAT DE GENEVE

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VETERINAIRES

COMPTE N° 5070.20.27 - CLEARING N° 788

IBAN CH9800788000050702027 - SWIFT BCGECHGGXXX